

## Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Janvier 2020

### Sommaire

**Approbation des substances actives, de base et à faible risque**  
Approbation des substances actives  
Non-approbation des substances actives  
Approbation des substances de base  
Non-approbation des substances de base  
Approbation des substances à faible risque  
Non-approbation des substances à faible risque  
Modifications des conditions d'approbation  
Prolongation de la période d'approbation

**Evaluation de risque**  
Evaluations de risque des substances actives  
Evaluations de risque des substances de base  
Evaluations de risque des substances à faible risque

**Limites maximales de résidus**  
Evaluations des LMR existantes  
Modifications des LMR  
Propositions de modifications des LMR

**Règlementations diverses**

**Sécurité applicateur**

**Divers**

### Approbation des substances actives, de base et à faible risque

#### Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Non-approbation des substances actives

**chlorpyrifos** (CAS 2921-88-2)  
L'approbation de la substance active chlorpyrifos n'a pas été renouvelée.  
Date d'expiration de l'approbation du chlorpyrifos : le 13 janvier 2020.  
Retrait des AMM des produits phytopharmaceutiques contenant du chlorpyrifos : au plus tard le 16 février 2020.  
Délai de grâce : si un délai de grâce est accordé, il est le plus court possible et expire au plus tard le 16 avril 2020.  
[>> Lien](#)

**chlorpyrifos-méthyl** (CAS 5598-13-0)  
L'approbation de la substance active chlorpyrifos-méthyl n'a pas été renouvelée.  
Date d'expiration de l'approbation du chlorpyrifos-méthyl : le 13 janvier 2020.  
Retrait des AMM des produits phytopharmaceutiques contenant du chlorpyrifos-méthyl : au plus tard le 16 février 2020.  
Délai de grâce : si un délai de grâce est accordé, il est le plus court possible et expire au plus tard le 16 avril 2020.  
[>> Lien](#)

**thiaclopride** (CAS 111988-49-9)  
L'approbation de la substance active thiaclopride n'a pas été renouvelée.  
Date d'expiration de l'approbation du thiaclopride : le 02 février 2020.  
Retrait des AMM des produits phytopharmaceutiques contenant du thiaclopride : au plus tard le 03 août 2020.  
Délai de grâce : si un délai de grâce est accordé, il est le plus court possible et expire au plus tard le 03 février 2021.  
[>> Lien](#)

#### Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Prolongation de la période d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Evaluations de risque des substances actives

#### Evaluations de risque des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Limites maximales de résidus

#### Evaluations des LMR existantes

**Article 12 du règlement (CE) n° 396/2005**  
Après révision par l'EFSA, les substances actives suivantes ne nécessitent pas de réexamen des limites maximales de résidus existantes : linuron, putrecine (1,4-Diaminobutane), buprofézin, sodium aluminium silicate, *Bacillus thuringiensis* sbsp. *tenebrionis* (NB 176 (TM 14 1)), ammonium acetate, limestone, pepper dust extraction residue (PDER), sea-algae extract et triméthylamine hydrchloride.  
[>> Lien](#)

**fluxapyroxad** (CAS 907204-31-3) - Article 12 (1)  
L'EFSA vient de publier le réexamen des LMR existantes concernant la substance active fluxapyroxad.  
[>> Lien](#)

**thiencarbazone-méthyl** (CAS 317815-83-1) - Article 12 (1)  
L'EFSA vient de publier le réexamen des LMR existantes concernant la substance active thiencarbazone-méthyl.  
[>> Lien](#)

#### Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Propositions de modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Règlementations diverses

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Divers

**Bulletin des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants - janvier 2020**  
[>> Lien](#)

Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime - Note de service de la DGAL du 11 décembre 2019  
[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Veille réglementaire est une lettre publiée par [iteipmai](#).

[iteipmai](#) | BP 80009 - 49120 Chemillé-en-Anjou | [www.iteipmai.fr](#)



ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

[Se désabonner](#) | [Report spam](#)